



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

01 juillet 2015

L'AMF publie un guide sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers des sociétés cotées

Le guide réalisé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) a pour objectif d'accompagner les sociétés cotées dans l'élaboration de leurs états financiers. Il contient des pistes de réflexion visant à améliorer le contenu et la présentation des informations et est illustré par des exemples de bonne pratique. Il présente, par ailleurs, les points clés de la méthode de travail appliquée par les équipes de l'AMF à l'occasion de la revue des états financiers.

Après 10 années d'application des normes IFRS, le volume des états financiers des sociétés cotées s'est fortement accru. Les lecteurs (actionnaires, prêteurs, analystes, etc.) ont souvent du mal à exploiter ces informations et les préparateurs des comptes se heurtent à des difficultés dans leur élaboration. C'est pourquoi, depuis quelques années, l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), mais aussi l'Autorité des normes comptables (ANC) encouragent les sociétés cotées à faire évoluer les informations financières qu'elles publient.

C'est dans ce contexte que l'AMF publie un guide pour accompagner les sociétés dans leur réflexion. Elle propose des pistes d'amélioration de la pertinence, de la cohérence et de la lisibilité des états financiers. Ces pistes s'appuient sur des exemples concrets extraits de rapports annuels d'émetteurs ayant déjà effectué, avec succès, des ajustements sur leur information financière publiée.

Mais la réussite d'une telle démarche ne repose pas seulement sur les préparateurs de l'information. L'implication de l'ensemble des parties prenantes est indispensable. C'est pourquoi, convaincue de l'importance de faire évoluer les états financiers publiés, l'AMF montre son engagement à accompagner cette démarche en présentant ses méthodes de travail appliquées lors des revues des états financiers.

Ce guide bénéficie du soutien de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) et des sociétés qui ont déjà entrepris cette démarche ont accepté d'y être associées.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse

Direction de la communication de l'AMF - Stéphanie Duschenes - Tél : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

📄 [Guide sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée
: l'AMF recommande
l'utilisation de la
charte des bonnes
pratiques élaborée par
la Place



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC
publient une nouvelle
mise à jour du guide
des relations entre
l'Autorité des marchés
financiers et les
commissaires aux
comptes



ACTUALITÉ

OFFRES PUBLIQUES

18 mai 2022

L'AMF revient sur les
problématiques clés
soulevées lors de
l'offre publique Veolia-
Suez



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02